



L'eau au cœur
du bassin versant de l'Ardèche

Syndicat Mixte Ardèche Claire

Etablissement Public
Territorial de Bassin

#2016
Rapport
d'activité



Le mot du Président

Ce rapport annuel d'activité vise à présenter l'ensemble des domaines d'intervention du Syndicat Ardèche Claire au cours de l'année 2016. Il signe aussi la fin du Syndicat sous sa forme actuelle car dorénavant, c'est une unique structure de gestion, issue de la fusion des 3 Syndicats (Ardèche Claire, Beaume-Drobie et Chassezac), qui œuvrera sur les rivières de notre bassin versant de l'Ardèche.

Effectivement la réorganisation des compétences des collectivités territoriales, notamment avec la création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) attribuée aux intercommunalités, a guidé ce choix de fusion en un unique Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche. Le travail avec les élus, notamment ceux des Syndicats et des Communautés de Communes ou d'Agglomération, et les différents services partenaires vous sont relatés dans ce rapport.

Le rapport d'activités reprend également les principales actions qui permettent de tenir les objectifs de bon état des eaux des rivières et de qualité de vie sur le bassin versant :

- sur la qualité et la quantité d'eau, pour l'eau domestique, les milieux et les différents usages, notamment les loisirs et la baignade toujours très appréciés en été par un très grand nombre ;

- sur le fonctionnement des rivières et la préservation de

la biodiversité. A noter la validation du nouveau Contrat de Rivière 2017-2021, véritable outil technique et financier de programmation, autour de nombreux maîtres d'ouvrage ;

- sur les inondations, c'est également un nouveau Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui a été validé pour la période 2017-2021 ;

- sur tous ces sujets, la communication et la sensibilisation aux bonnes pratiques restent des priorités d'action à quotidien et pour l'avenir.

Je suis convaincu, et j'espère que ce rapport contribuera à vous convaincre également, que la gestion globale et concertée des rivières et de la ressource en eau, à l'échelle du bassin versant, en prenant en compte toutes les interactions environnementales, sociales et économiques, est la seule solution durable pour notre territoire, dans un contexte fortement évolutif et contraint financièrement. La Commission Locale de l'Eau, renouvelée en 2016, et le nouvel Etablissement Public Territorial de Bassin Versant de l'Ardèche à venir s'y emploieront avec détermination dans les prochaines années.

Pascal Bonnetain,

Président du Syndicat Mixte - EPTB Ardèche Claire
Président de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant

Sommaire

# Rétrospective : 2016 en 12 dates clefs	p 3
#1 Planification	p 4
#2 Rivières	p 6
#3 Inondations	p 8
#4 Biodiversité	p 9
#5 Sensibilisation	p 10
#6 Missions et moyens	p 11

#2016

en 12 dates clefs

28 janv.
et 4 fev.

Rivières Claduègne et Lande : les élus locaux, accompagnés de la presse, visitent les chantiers d'entretien de la végétation de bord de rivière



4 mars

Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Ardèche et ré-élection de Pascal Bonnetain à la Présidence

23-24 avr.

"De Ferme en Ferme" : 10 agriculteurs accueillent le public autour du thème de l'eau

21-26 avr.



Rivière Ardèche à Pradons : interventions en urgence pour enlever des arbres dangereux pour la navigation

28 avr. -
2 mai

Lalevade, Ruoms, Les Vans : trois réunions de concertation sur le projet de programme inondations 2017-2021



25 juin

Remise des journaux de restitution aux 150 élèves du projet pédagogique "rivière et biodiversité"

30 juin

Rivière Ardèche - secteur de l'île de Jastre : visite-formation des vice-présidents sur la restauration hydromorphologique



juillet -
août

25 plages publiques du bassin versant : suivi de la qualité des eaux de baignade et des niveaux d'eau



22 sept.

Salavas et Vogüé : réunions de concertation sur le programme de protection des ressources souterraines stratégiques

17 oct.



Salon national «Prévirisk Inondations» : le Syndicat reçoit un prix spécial pour son accompagnement des communes sur l'organisation préventive en cas de crue

27 oct.

Présentation à la CLE du projet de fusion des 3 syndicats de rivière du bassin versant et de la prise de compétence GEMAPI



8 déc.

Validation par la CLE du Plan de gestion de la ressource en eau, du PAPI et du nouveau Contrat de Rivière Ardèche 2017-2021

#1 Planification

Les actions de gestion de l'eau et de préservation des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Ardèche sont réalisées dans le cadre d'une véritable politique locale de l'eau, globale et concertée.

Cette démarche, en cours depuis 2003, s'est concrétisée par la validation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Ardèche, approuvé le 29 août 2012 par arrêté inter-préfectoral de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère.

Le SAGE est élaboré et mis en œuvre par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette instance de concertation regroupe tous les acteurs locaux concernés par l'eau. Le Syndicat Ardèche Claire anime et assure le secrétariat technique de la CLE.

Gouvernance et validation des nouveaux programmes d'actions

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement des membres de la Commission Locale de l'Eau, la réélection de son président et la recomposition de ses commissions de travail pour une période de 6 ans.

En 2016, la CLE a aussi validé plusieurs documents cadre qui seront le socle de nos activités pour les 5 années à venir : le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), la Stratégie Locale de

Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) 2017-2021 du bassin versant de l'Ardèche et le nouveau Contrat de Rivière 2017-2021 de la vallée de l'Ardèche.

Zoom sur : le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

La commission "quantité" de la CLE s'est réunie à plusieurs reprises (14 avril, 2 juin et 15 septembre) pour travailler sur l'élaboration du PGRE.

Cette démarche a permis de fixer des volumes maximums prélevables dans les ressources superficielles et leur répartition entre les différents usages de l'eau, en priorité sur les sous bassins les plus déficitaires (Beaume-Drobie et Auzon-Claduègne). Un programme d'actions a ensuite été défini afin d'atteindre ces objectifs.

Le PGRE a été validé à l'unanimité par la CLE le 8 décembre 2016.

L'élaboration de ce plan a nécessité un important travail technique avec les



Enquête sur les prélèvements individuels directs dans la ressource (dérivation, pompage, source...)

services de l'État et une concertation efficace avec les partenaires locaux.

Ainsi, l'amélioration de la connaissance des usages préleveurs s'est poursuivie avec une enquête sur les prélèvements directs des particuliers sur les secteurs Auzon-Claduègne et Beaume Drobie. Le bilan des besoins en eau agricole a été affiné avec la Chambre d'Agriculture. Et le bilan des prélèvements et des performances des réseaux AEP a été effectué avec les DDT 07 et 48.

Le travail d'animation avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche s'est aussi poursuivi, permettant d'accompagner



Election du président de la Commission Locale de l'Eau (Vogüé, le 24 mars 2016)

les agriculteurs dans leurs projets de modernisation de l'irrigation.

Préservation des eaux souterraines pour l'AEP future

L'étude des ressources en eaux souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable du bassin versant, engagée depuis novembre 2014, s'est achevée en 2016.

Les investigations hydrogéologiques se sont poursuivies avec la réalisation au printemps 2016 de traçages dans le système karstique du bas Chassezac et le karst de la basse vallée de l'Ibie.

Menées en partenariat avec les spéléologues locaux, ces injections de produits fluorescents permettent de mieux comprendre le fonctionnement des aquifères et de suivre le trajet des

eaux sous terre. En complément, un profil géophysique sur les communes de Lussas et de Lavilledieu a été effectué en février 2016.

L'étude a débouché sur l'identification de 13 zones de sauvegarde considérées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable future de notre territoire et une stratégie de préservation de ces zones a été définie.



Atelier de concertation sur les ressources souterraines à protéger pour le futur (Les Vans, 9 mai 2016)

Plusieurs ateliers de concertation avec les élus et les acteurs locaux ont permis de discuter collectivement du choix des secteurs à retenir (réunions des 9 et 12 mai à Vogüé, Vallon Pont d'Arc et Les Vans puis réunions du 22 septembre à Vogüé et Salavas).

La CLE a validé les résultats de l'étude le 8 décembre 2016.

Prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire

En 2016, la CLE du SAGE Ardèche a participé à l'élaboration du diagnostic du SCoT de l'Ardèche Méridionale. La CLE a essentiellement été associée aux comités de pilotage et ateliers thématiques consacrés à l'eau.

L'appui spécifique et ponctuel aux collectivités élaborant leur PLU ou PLUi s'est aussi poursuivi.

Suivi de la qualité et de la quantité d'eau : bilan de l'été 2016

Comme chaque été, la qualité et la quantité d'eau ont été suivies de près par le Syndicat et la CLE :

- pour appuyer les collectivités (communes ou communautés de communes) dans la gestion de leurs sites de baignade ;
- pour contribuer à la gestion du soutien de l'étiage, en partenariat avec la DDT, le SDEA, EDF et le SEBA.

Bilan sur la qualité baignade :

Au total, les ARS et les Syndicats de Rivière (le marché d'analyses d'autosurveillance

et de re-contrôle est mutualisé avec les Syndicats du Chassezac et Beaume-Drobie, chacun assurant les conseils sur son territoire) ont réalisé environ 410 analyses bactériologiques sur les 25 sites de baignade déclarés du bassin versant. Plus de 95 % des résultats se sont montrés conformes.

Les déclassements ont été observés quasi uniquement par temps de pluie, confortant la connaissance des sites acquise au cours des 4 dernières années.

Cette connaissance et des conseils de gestion pertinents ont également permis la fermeture préventive des plages

sensibles lors des 5 épisodes orageux de l'été, afin de ne pas exposer les baigneurs à d'éventuels risques sanitaires.

Bilan sur la qualité physico-chimique :

Des analyses physico-chimiques ont également été réalisées en interne par le Syndicat.

Les résultats ont toujours été bons à très bons, à l'exception de taux de phosphore particulièrement élevés fin juillet, en lien avec les fortes températures.

Ces résultats sur la qualité de l'eau ont notamment contribué à la gestion de la quantité et du soutien d'étiage.

Bilan sur la quantité d'eau :

Le printemps pluvieux de 2016 a permis de constituer intégralement les réserves dédiées au soutien d'étiage (12 millions de m³ sur l'axe Loire-Ardèche et 9 millions de m³ sur l'axe Chassezac).

Tout au long de l'été, le dispositif a permis de délivrer entre :

- 0 et 2,1 m³/s sur l'axe Ardèche, soit un volume de près de 8,3 millions de m³ ;
- 0,3 et 1,4 m³/s sur l'axe Chassezac tout en maintenant la côte touristique du plan d'eau de Villefort.

Sur les cours d'eau ne bénéficiant pas de soutien d'étiage, les débits ont connu une baisse régulière à partir du 15 juin. Sur l'ensemble de ces cours d'eau, les niveaux les plus bas ont été atteints le 15 septembre avant le premier épisode pluvieux significatif.

Les 3 préfets du bassin versant ont donc été contraints de prendre des mesures de restrictions des usages de l'eau (niveau Alerte renforcée en Ardèche-Gard et Crise en Lozère).



Carte bilan des résultats des analyses ARS des eaux de baignade sur les 25 plages publiques du bassin versant de l'Ardèche - de fin juin à fin août 2016

#2 Rivières

L'amélioration de la qualité de l'eau et des rivières de son territoire constitue la mission historique du Syndicat Mixte Ardèche Claire.

L'essentiel des études et travaux de gestion qui sont réalisés dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre de démarches type Contrat de Rivière.

De 2007 à 2015, le Syndicat a piloté le Contrat de Rivière « Ardèche et affluents d'amont », un programme d'actions global pour les rivières qui prévoyait 100 actions portées

par 26 maîtres d'ouvrages locaux. Au final, ce sont plus de 166 opérations qui ont été réalisées pour un budget de 44 millions d'euros, bénéficiant de l'accompagnement financier de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

L'année 2016 a été consacrée à la préparation technique et à la concertation sur les prochains programmes d'actions, regroupés dans le nouveau Contrat de Rivière 2017-2021 de la vallée de l'Ardèche.

Elaboration du nouveau Contrat de Rivière 2017-2021 :

L'élaboration du nouveau Contrat de rivière pour le sous-bassin Ardèche a été menée au cours de l'année 2016, en s'appuyant sur diverses études (plan de gestion physique, continuité sur la Volane, devenir du plan d'eau d'Antraïgues, étude du schéma du risque inondation...) et grâce à la participation de nombreux partenaires et acteurs locaux.



Conférence de presse suite à la validation par la CLE du projet de Contrat de Rivière Ardèche (Vogüé, le 8 décembre 2016)

Le projet de contrat a été validé par la Commission Locale de l'Eau du 8 décembre 2016.

Travaux en rivière et entretien des ouvrages

Une partie des 23 chantiers d'entretien de la végétation et du transport solide de la campagne 2015-2016 se sont déroulés en janvier et février 2016.

Le reste de l'année a été consacré à l'élaboration du prochain plan de gestion de la végétation pour la période 2017-2021. Ce nouveau programme de travaux intégrera un plan de gestion du transport solide, issu de l'étude plan du gestion physique.

Les pièces nécessaires au dépôt de la demande de Déclaration d'Intérêt Général du programme ont aussi été préparées, en concertation avec les services de la DDT07.

Quatre interventions en urgence ont dû être réalisées pour assurer la sécurité navigation dans le secteur de



Remplacement de caillebotis sécurisant l'accès à la passe à poisson (Lanas, 26 février 2016)



Chantier d'entretien de la végétation sur la rivière Lande à Uzer (février 2016)

Pradons où de nombreux arbres destabilisés sont tombés ou menaçaient de tomber en travers de la rivière (3 interventions en avril et 1 en juillet 2016).

L'entretien régulier des ouvrages propriété du Syndicat a aussi mobilisé l'équipe technique environ un jour par semaine tout au long de l'année (maintien de la fonctionnalité, réparation et mise en sécurité de 3 passes à poisons, arrosage des plantations sur les ouvrages en génie végétal...)

Finalisation du plan de gestion physique sur la vallée de l'Ardèche

La prestation pour l'élaboration d'un Plan de Gestion Physique pour l'ensemble des cours d'eau du sous-bassin Ardèche (300km linéaires de rivière) engagée en 2015, s'est terminée en 2016.

Des visites de terrain et des réunions de concertation ont permis aux élus locaux de s'approprier ce dossier. Les opérations de restauration hydromorphologiques issues de ce plan de gestion seront en effet parmi les actions phares du nouveau Contrat de Rivière.



Visite de terrain et présentation du plan de gestion physique (Aubenas et Saint-Alban Auriolles - 30 juin et 1^{er} juillet 2016)

Préparation des travaux de restauration des berges à Vals-Les-Bains

Ce chantier prévoit de stabiliser la berge en rive gauche de la Volane sur environ 100m, entre la passerelle de l'école et le pont de la Poste.

Cette restauration écologique permettra de consolider la berge régulièrement érodée par les crues de la Volane tout en la renaturant par l'apport de terre végétale et l'implantation de végétation adaptée.

L'élaboration du projet complet et

l'attribution du marché de travaux ont eu lieu en 2016. Les travaux se dérouleront ensuite en 2017, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Ardèche Claire, pour le compte de la commune de Vals-Les-Bains.

Etude du devenir du plan d'eau d'Antraïgues

L'étude menée par le Syndicat pour le compte de la commune s'est terminée en 2016 et a débouché sur le choix d'un scénario qui prévoit :

- la régularisation de l'existence légale du barrage ;
- la restauration de la continuité écologique ;
- l'aménagement du site pour la baignade avec la mise en place d'un plan d'eau temporaire en été.



Travaux de restauration des berges de la Volane (Vals les Bains, février 2017)

Bilan de la 2^{ème} année de gestion du Domaine Public Fluvial

De l'aval du Pont d'Arc jusqu'à la confluence avec le Rhône, les berges de l'Ardèche appartiennent à l'Etat.

Depuis 2015, la gestion en a été confiée au Syndicat Mixte Ardèche Claire.

Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) :

En 2016, 46 AOT ont été délivrées :

- 10 à des collectivités (plages et débarcadères publics, bivouacs des Gorges de

l'Ardèche, stations limnimétriques...) ;

- 7 à des campings (plages essentiellement) ;
- 32 à des loueurs de canoës (embarcadères et débarcadères).

Elles ont généré un montant total de redevances d'environ 37 000€TTC, qui ont principalement permis de financer les travaux d'entretien de la rivière sur ce secteur.

Travaux d'intérêt général :

Les travaux pour l'entretien de la végétation et des bancs de galets sur le Domaine Public Fluvial de l'Ardèche (DPF) se sont déroulés de décembre 2016 à mi-février 2017.

6 chantiers ont été réalisés :

- à Aiguèze, lieu dit "la Blanchisserie" ;
- à Saint Just d'Ardèche, au niveau du Pont Cassé ;
- à Saint Martin d'Ardèche et Saint Julien de Peyrolas, le long du camping "du Moulin" ;

- à Saint Julien de Peyrolas, sur le secteur des "Biordonnes".

Communication :

Pour clarifier les règles qui s'appliquent sur le DPF et informer les propriétaires riverains ou occupants, deux supports ont été mis à disposition par le Syndicat Ardèche Claire :

- une plaquette d'information résumant les démarches à mener en fonction du statut du pétitionnaire ou de son projet ;
- un espace dédié sur le site www.ardeche-eau.fr où tous les formulaires nécessaires peuvent être téléchargés.



Chantier à Saint Martin d'Ardèche - secteur du «Moulin» (8 décembre 2016)



Plaquette d'information sur le DPF



#3 Inondations

En tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin, le Syndicat Mixte Ardèche Claire a une mission de prévention du risque lié aux inondations sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche.

Les actions sur cette thématique sont réalisées grâce au Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention.

En cours depuis 2012, cette démarche est arrivée à terme au 31 décembre 2016, laissant la place à un nouveau programme d'actions PAPI 2017-2021.

Concertation et validation du programme d'actions inondations 2017-2021

L'année 2016 a vu aboutir l'élaboration d'un nouveau PAPI pour le bassin versant de l'Ardèche. Ce programme prévoit des actions pour un montant de 1,1 millions d'euros sur une période de 5 ans, de 2017 à 2021. Il sera animé par le Syndicat Mixte Ardèche Claire, en relation avec les services de l'État. Les partenaires techniques, élus locaux et maîtres d'ouvrage du programme ont été régulièrement associés à son élaboration : deux réunions de la



Réunion de concertation sur le projet de PAPI (Les Vans, le 2 mai 2016)

Commission Risque de la CLE (14 avril et 7 juillet 2016), deux comités techniques (3 mars et 3 novembre 2016) et trois réunions géographiques ont été organisées (28 avril et 2 mai 2016 à Laveade d'Ardèche, Vallon Pont d'Arc et Les Vans).

Le programme a ensuite été validé par la Commission Locale de l'Eau le 27 octobre 2016.

En 2017, le dossier devra recevoir le label de l'État et pourra alors être mis en œuvre.

Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et Documents sur les Risques Majeurs (DICRIM)

L'appui pour la réalisation des PCS et des DICRIM s'est poursuivi par un accompagnement personnalisé auprès des communes. A leur demande, les communes de Balazuc, Gravières, Saint Privat et Ruoms ont été suivies en 2016.

Nouveaux repères de crues et panneaux d'information

Les marchés de fabrication, l'élaboration des maquettes et la détermination

des sites de poses ont été validés avec les communes en 2016.

Relais de l'État sur l'information préventive et la révision des PPRi

Le Syndicat a été associé à l'élaboration et la révision de nombreux PPRi, entreprises par la DDT de l'Ardèche suite à l'étude réalisée en 2014.

La campagne Pluie-Inondation lancée à l'automne 2016 par le Ministère a également été largement relayée auprès de nos communes adhérentes et sur nos supports de communication.



Nouveaux repères de crue du bassin versant



#4

Biodiversité

Sur notre territoire, l'eau et les rivières sont à l'origine d'un patrimoine écologique et paysager remarquable.

Le bassin versant de l'Ardèche compte ainsi 11 sites labellisés Natura 2000, dont le site B5 «Moyenne Vallée de l'Ardèche et Plateau des Gras», animé par le Syndicat Mixte Ardèche Claire depuis décembre 2007.

Depuis 2014, l'animation Natura 2000 a été regroupée avec l'animation de l'Espace Naturel Sensible «Vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beauce et de la Ligne» du Département.



© Yann PEYRARD

Perrenisation de la gestion pastorale extensive des Gras

La discussion entamée depuis 2013 avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche a enfin débouché sur la signature d'une convention entre le SDEA et un éleveur, pour permettre une gestion pastorale extensive des Gras de Lanas (120ha propriété du SDEA à proximité de l'aéroport - secteur en grisé sur la carte ci-contre). La convention, signée pour 6 ans, donne une visibilité à moyen terme à l'éleveur et lui permettra de bénéficier d'aides financières de l'Europe via des Mesures Agro-Environnementales.



Carte de localisation des terrains mis à disposition pour le pastoralisme sur les Gras de Lanas

Étude de la fréquentation du public dans les sites naturels sensibles du bassin versant

Des comptages et des enquêtes sur la fréquentation du public (randonnée, baignade, canoë, escalade, flux routiers...) avaient été réalisés au printemps et pendant tout l'été 2015 sur 35 sites emblématiques du bassin versant.

Les comptages ont été réitérés en 2016 selon le même protocole.

Un rapport complet et une synthèse de l'étude a été rédigée.

Cette étude doit déboucher sur l'élaboration d'un "plan de gestion de la fréquentation" prenant en compte une fréquentation "tolérable" par les milieux et "souhaitable" par les usagers de ces espaces. Elle est menée conjointement par les 4 gestionnaires des sites Natura 2000/ENS du sud Ardèche.

Poursuite du suivi des populations de chauves-souris (Chiroptères) :

Neuf espèces de chauves-souris protégées au niveau européen sont présentes sur le site Natura 2000 B5. Des populations ont notamment été identifiées dans les grottes Chabanne (Lussas), du Pontet (Vogüé) et du Soldat (Labeaume).

Le comptage des populations de chauves-souris est réalisé depuis maintenant 5 ans. Les suivis ont été renouvelés en 2016 dans la grotte de Soldat.

Evaluations d'incidences

Le Syndicat assure une mission d'appui technique aux porteurs de projet afin de se conformer à la procédure d'évaluation de l'impact de leurs projets sur les milieux naturels. Six dossiers ont ainsi été suivis en 2016.

Renouvellement de l'animation pour trois ans

Le Comité de Pilotage Natura 2000/ENS du 10 novembre 2016 a validé le renouvellement de l'animation de ces procédures par Ardèche Claire pour les 3 années à venir.

#5 Sensibilisation

Depuis maintenant 10 ans, des actions de communication et de sensibilisation à la préservation des rivières accompagnent toutes les opérations du Syndicat.

La communication s'adresse aux élus, à nos partenaires, mais aussi aux habitants du territoire, via la presse locale et Internet notamment. Un dispositif spécifique auprès des écoles primaires s'adresse aux jeunes générations.

“De Ferme en Ferme” sur le thème de l'eau : Ardèche Claire nouveau partenaire en 2016

Dans la continuité du partenariat conclu en 2015 avec le CIVAM de l'Ardèche, 4 nouveaux portraits d'agriculteurs sous l'angle de leur pratiques et relations à l'eau ont été réalisés (soit un total de 10 sur 2015 et 2016). Ces portraits ont complété l'exposition de 11 panneaux et le livret d'accompagnement diffusé sur les fermes participantes. Trois représentations de fables et contes avec pour titre “Tant va l'autruche à l'eau” ont également été organisées dans le cadre de cet événement.

Projet “bi-EAU-diversité” suivi par 150 élèves d'écoles primaires de la vallée de l'Ardèche

Sept classes ont participé au projet pour l'année scolaire 2015-2016 et sept classes à nouveau pour l'année scolaire 2016-2017. Tout au long de leur année scolaire, par des sorties sur le terrain et des animations en classe, les élèves ont découvert la biodiversité de la rivière ou les problématiques liées aux crues et aux économies d'eau. En restitution de leurs apprentissages, ce sont les classes qui ont rédigé le n° de juin 2016 du « Bulletin Inf'eau » du Syndicat.



Spectacle de fables lors de “De Ferme en Ferme”
(23 et 24 avril 2016)

Une communication renforcée en période estivale

Pour informer sur les niveaux d'eau, la qualité des eaux de baignade, les restrictions et vigilances en cas de sécheresse, 5 bulletins inf'eau spécifiques ont été réalisés et diffusés aux élus et partenaires du territoire entre le 1^{er} juillet et le 26 août 2016.

Une plaquette présentant l'ensemble des sites de baignades publiques du bassin versant a été réalisée et éditée en 4000 exemplaires. À destination des usagers, touristes et locaux, elle a été diffusée en juillet via les offices de tourisme et les collectivités gestionnaires de plages.

Ces supports ont été réalisés en commun entre les 3 syndicats de rivière du bassin versant, coordonnés par Ardèche Claire.

Préparation des plans de communication des futurs programmes d'actions

L'année 2016 a aussi été consacrée à la réalisation d'un bilan-évaluation de la stratégie de communication mise en œuvre depuis 2007, à l'élaboration de la nouvelle stratégie et à la préparation des actions de communication accompagnant les nouveaux programmes d'actions (Programme Inondations, Contrat de Rivière, Plan de Gestion de la Ressource).





#6 Missions et moyens

Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est un établissement public local composé de communes et communautés de communes du bassin de la rivière Ardèche. Il œuvre sur ce territoire depuis 1984 en assurant notamment le suivi de la qualité des cours d'eau, des actions de gestion globale des milieux aquatiques, de prévention du risque inondation et des travaux d'intérêt général sur les rivières. Depuis 2010, le Syndicat est également reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche. En 2016, la décision a été prise de se regrouper avec les deux autres syndicats de rivière du bassin.

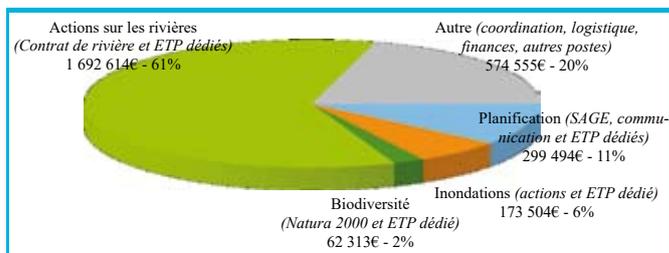
Le Syndicat Mixte – EPTB - Ardèche Claire couvrait, en 2016, 87 communes, 7 communautés de communes et une communauté d'agglomération.

Animé par une équipe de 14 agents, le Syndicat a poursuivi ses missions en 2016 en s'appuyant sur les procédures dont il est porteur : le SAGE et le PAPI du bassin versant de l'Ardèche, l'animation Natura 2000-ENS et le nouveau Contrat de Rivière Ardèche en préparation pour la période 2017-2021.

Le budget primitif 2016 a été voté lors du Comité Syndical du 16 mars 2017.

Les réalisations de l'année ont permis de constater les résultats financiers suivants :

Fonctionnement : résultat de clôture = 138 079.87€
Investissement : excédent total de financement = 18 307.53€
Considérant l'excédent de fonctionnement 2016 :
report en totalité sur l'exercice 2017 pour 138 079.87€



Répartition des dépenses 2016 (investissement + fonctionnement).

#Perspectives :

vers la prise de compétence GEMAPI et la fusion des trois syndicats de rivière du bassin versant

Le travail, initié dès 2014-2015 suite aux évolutions législatives (loi biodiversité du 8 août 2016, loi NOTRe du 7 août 2015 et loi MAPTAM du 27 janvier 2014) créant la nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et suite aux évolutions des périmètres des communautés de communes et d'agglomération, s'est poursuivi en 2016 pour adapter la structuration de la gestion de l'eau.

Le principe de fusion des 3 syndicats de rivière (Ardèche Claire, Chassezac et Beaume Drobie) en un unique EPTB assurant les compétences GEMAPI et de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau a été présentée en Commission Locale de l'Eau lors de sa réunion du 27 octobre 2016 et voté par les 3 Comités Syndicaux en décembre 2016.

La nouvelle structure verra le jour le 1^{er} janvier 2018. L'année 2017 sera donc consacrée à l'organisation pratique de cette fusion.



Réunion de travail avec les 11 communautés de communes et d'agglomération, futurs adhérents du syndicat de rivière fusionné.



Syndicat Mixte Ardèche Claire
Etablissement Public Territorial de Bassin
4, allée du Château - 07200 VOGÛE
Tél. 04 75 37 82 20
site : www.ardeche-eau.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



LA RÉGION OCCITANIE
Pyrénées-Méditerranée

ardèche
LE DÉPARTEMENT



Document réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau RMC

Directeur de la publication : Pascal Bonnetain, président du Syndicat Mixte Ardèche Claire - avec la validation du Comité Syndical du 16 mars 2017
Maquette : S. Ferraris (Ardèche Claire) - Crédits photos : Ardèche Claire sauf mention sur la photo - Août 2017